

Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi 04 septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Axel PONROY, Maire.
Date de Convocation : le 29 août 2014

Présents : MM. Axel PONROY, Sophie BERTRAND, Daniel PÉRAS, Pascal RAPIN, Sylvie THÉVENETTE, Patrick BELLOT, Marc GOLFIER, Félix VAN DE WALLE, Cyril LABROUSSE, Charles COSSON, Laurent DELATTRE, Luc DELANNOY, Mary STIANTI-DURET, Jean-Luc CHANTEREAU.
Excusée : Edwige RADOUX (pouvoir à C.LABROUSSE).

Secrétaire de séance : Sophie BERTRAND

Le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Tarif du transport pour le centre de loisirs de Foëcy

Le Maire expose au conseil municipal que le tarif demandé par les sociétés de transport pour le Centre de loisirs de Foëcy, les mercredis après-midi, est nettement supérieur au tarif prévisionnel.

Celui-ci n'a pas été négociable en raison de la forte demande due aux nouveaux rythmes scolaires.

Le Maire propose au conseil municipal de faire participer les familles concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander une participation de 2 € (deux euros) par enfant et par transport.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les noms de l'ancienne municipalité à l'origine du plan communal de sauvegarde par les noms des nouveaux conseillers municipaux.

Axel PONROY, Pascal RAPIN, Mary STIANTI-DURET et Patrick BELLOT se réuniront prochainement pour étudier et répartir les différentes tâches du Plan communal de sauvegarde.

Fixation du plancher de la taxe d'aménagement

Le Maire expose au conseil municipal que le précédent conseil a fixé le taux applicable à la taxe d'aménagement et les exonérations, par délibération du 20 septembre 2011, à 5 % et pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Par délibération du 13 mars 2014, il a décidé d'exonérer la catégorie **8** à savoir les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le taux de la taxe d'aménagement à 1 % au lieu de 5 % pour 2015.

Décision modificative pour inscrire au budget le dégrèvement CFE.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits au budget pour prendre en compte le prélèvement « BMCFE » correspondant au dégrèvement de 50% autoentrepreneurs mis à la charge du secteur communal par l'article 55 de la loi de finances rectificative pour 2013. Il propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

au compte : 61521 - **753 €** et au compte : 7391178 **+753 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

Nouveau point d'éclairage public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer deux nouveaux points d'éclairage public : Un route de Foëcy et un route de Reuilly. Il charge le Maire de demander un devis au SDE.

Contrat pour la balayeuse de Méreau.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur le Maire de Méreau afin de mettre en place un projet de prêt de sa balayeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt de la balayeuse avec la commune de Méreau. Le besoin pourrait être de deux passages par an, un en automne et un au printemps avant la brocante.

Commission d'appel d'offres :

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de créer une commission d'appel d'offres pour les travaux à venir. Il faut élire trois titulaires et trois suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a élu :

- Titulaires :	- Pascal RAPIN-	Suppléants :	- Sylvie THÉVENETTE
	- Sophie BERTRAND		- Patrick BELLOT
	- Daniel PÉRAS		- Marc GOLFIER

Embellissement de la place de la Mairie.

Le conseil municipal évoque l'idée d'un projet d'embellissement de la place de la mairie. Il décide de lancer une consultation auprès de la population pour l'abattage de deux sapins sur la place.

Questions diverses :

- Dératisation : deux devis ont été demandés pour la commune.
- Vitesse excessive : des véhicules roulent régulièrement à très grande vitesse sur la route à hauteur du hameau « Le Grand Villain », le conseil municipal sollicite un rendez-vous avec le responsable du Centre de Gestion de la Route pour trouver des solutions.
- Des devis sont à l'étude pour défricher et curer le bassin de rétention du lotissement du Clos des Chaumes, route de Preuilly.

La séance est levée à 20 h 40
Ont signé les membres présents.